



Compte rendu de la réunion thématique du 17 février 2023 après-midi

Quels axes de travail prioritaires pour permettre aux porteurs de projets agricoles d'avoir accès au **foncier** en Lozère ?





I. INTRODUCTION : LE CADRE DE LA RÉUNION

• **Contexte et objectifs**

Dans le cadre de l'émergence du Projet alimentaire de Territoire de la Lozère, une série de réunions thématiques est lancée afin de recenser, à dire d'experts les pistes de solutions à mettre en place sur des enjeux identifiés au cours des précédentes concertations (questionnaire en ligne notamment).

Ces réunions regroupent un large panel d'acteurs en lien avec l'alimentation, autour de 4 axes et de 8 thèmes :

AXE 1 – DÉVELOPPER L'OFFRE DEMANDÉE

1. Quels axes de travail prioritaires pour développer l'**offre maraîchère** en Lozère ?
2. Quels axes de travail prioritaires pour permettre aux porteurs de projets agricoles d'avoir accès au **foncier** en Lozère ?
3. Quelles attentes et quels besoins vis-à-vis des **outils de transformation agro-alimentaires** ?

AXE 2 – DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE DE L'OFFRE

4. Quels axes de travail prioritaires pour permettre aux personnes en situation de **précarité alimentaire** d'avoir accès à une alimentation composée de produits locaux et bonne pour leur santé ?

AXE 3 – DÉVELOPPER L'ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE DE L'OFFRE : la disponibilité des produits locaux au sein des différents distributeurs alimentaires

5. Quels axes de travail prioritaires pour développer l'approvisionnement des **commerces alimentaires** en produits locaux ?
6. Quels axes de travail prioritaires pour développer l'approvisionnement et l'utilisation des produits locaux dans les **restaurants (commerciaux et collectifs)** ?
7. Quels axes de travail prioritaires pour développer la **logistique** des produits locaux ?

AXE 4 – DÉVELOPPER LA DEMANDE

8. Quels axes de travail les plus efficaces pour **sensibiliser** le consommateur à l'impact de ses pratiques alimentaires sur sa **santé**, et à la consommation de **produits locaux** ?



• **Méthodologie**

Chaque réunion suit la méthode dite « du double diamant », qui consiste à comprendre un problème et identifier des solutions en mobilisant l'intelligence collective. Elle se compose de 4 phases qui permettent d'explorer le sujet dans toutes ses dimensions avant de proposer des solutions pertinentes. C'est une méthode adaptée aux sujets systémiques, tels que l'alimentation car elle permet :

- Une meilleure compréhension du contexte, des problèmes, et de leur systémie ;
- La libération de la créativité lors de la divergence, structuration lors de la convergence ;
- Des solutions plus adaptées, plus systémiques.

Les 4 phases sont une alternance d'étapes de divergence et de convergence d'idées :

1. L'exploration du sujet dans toutes ces dimensions (divergence autour de la définition des termes, du contexte, les questions à se poser, les données à collecter, les enjeux, les acteurs concernés, les thèmes sous-jacents, les outils à mobiliser...)
2. La problématisation ou formulation du défi (convergence) : le groupe se met d'accord sur le problème qu'il faut traiter
3. Propositions de pistes de solutions : divergence, profusion d'idées
4. Priorisation et approfondissement des solutions (convergence vers un plan d'action)

Pour chaque réunion, l'intention est d'atteindre le début de la phase 4.

• **Participants**

1. ALODEAR, Madame Mathilde COAT, Animatrice
2. ALODEAR, Madame Muriel PASCAL, Administratrice
3. CFA et CFPPA de la Lozère, Monsieur Marius VOTA, En formation BPREA maraîchage
4. CFA et CFPPA de la Lozère, Monsieur Mathieu COYNET, En formation BPREA maraîchage
5. CFA et CFPPA de la Lozère, Madame Léonore CARRASCOSA, En formation BPREA maraîchage
6. CFA et CFPPA de la Lozère, Madame Marine PICHON, En formation BPREA maraîchage
7. Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère, Monsieur Michel BRAME, Vice Président
8. Commune de Ventalon en Cévennes, Monsieur Pierre Emmanuel DAUTRY, Maire
9. Conseil départemental de la Lozère, Monsieur Robert Aigoïn, Conseiller départemental en charge de l'agriculture et référent PAT
10. Conseil départemental de la Lozère, Madame Anne TARDIEU, Directrice adjointe de la Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement, DIAD
11. Conseil départemental de la Lozère, Madame Odile JALAGUIER, Chargée de mission Agriculture et forêt



12. Direction Départementale des Territoires de la Lozère, Madame Marie ROUSSON, Responsable de l'unité Etudes, Prospective et Financements, Service Stratégie et Connaissance des Territoires
13. Direction Départementale des Territoires de la Lozère, Monsieur Stéphane LAULAIGNE, Chef d'unité d'accompagnement des exploitations agricoles
14. FRCIVAM Occitanie, Madame Betty DEBOURG, Animatrice
15. Les jardins d'Olt, Monsieur Benjamin SIROT, Maraîcher
16. Lozère Développement, Monsieur Thomas ITIER, Chargé de Projets et d'immobilier d'entreprises
17. Parc naturel régional de l'Aubrac, Madame Françoise GIACOMO, Chargée de mission Agriculture et Alimentation
18. PETR Gévaudan, Madame Lydie ROCHER, Chargée de mission SCOT
19. PETR Sud Lozère, Madame Louise DAUNIZEAU, Chargée de mission agriculture
20. SAFER, Monsieur Sylvain GARCIA, Chargé d'Etudes et Travaux
21. SAFER, Monsieur Xavier Meyrueix, Directeur Départemental
22. Monsieur Philippe VILLENEUVE, Porteur de projet agricole

Excusés/ absents

1. CFA et CFPPA de la Lozère, Monsieur Yvan ACHIR, Formateur
2. Chambre d'Agriculture de la Lozère, Monsieur Samuel DELPUECH, Conseiller en développement local
3. Commune d'Ispagnac, Madame Alice MEYRIGNAC, Première adjointe
4. Point Accueil Installation, Madame Christine BEAUMEVIEILLE, Chargée de mission
5. Point Accueil Installation, Monsieur Nathan MOURET, Responsable installation JA
6. SÈVE'N ZEN, Madame Anne PRAGOUT, Productrice de PPAM et transformatrice
7. Madame Magali SEZILLE, Porteuse de projet agricole

• Compte rendu

Ce compte rendu propose 2 niveaux de lecture :

1. Une synthèse de la réunion
2. Un compte rendu retranscrivant les productions de la réunion

La Lozère a du goût !



Le Département de la Lozère
a été labellisé
**Projet
Alimentaire
Territorial**
en juin 2021,
avec le soutien financier de





II. LA REUNION EN SYNTHESE

- **Le constat :**

- L'accès au foncier est difficile pour de nombreuses raisons : faible disponibilité, contraintes réglementaires, investissements financiers importants, terrains pas forcément adaptés... Des leviers existent mais doivent être développés.

- **Le défi :**

« Comment lever les freins à l'accès au foncier pour l'installation, la diversification, la relocalisation de la production alimentaire durable sachant que :

- Il faut prendre en compte les différents usages
- Il existe de nombreuses contraintes réglementaires
- La ressource en eau est limitée
- Il y a une rétention foncière
- La PAC conduit à un agrandissement ? »

- **Les pistes de solutions prioritaires proposées :**

- ⇒ Obtenir le fait que la Lozère puisse être une terre d'expérimentation (pour faciliter la réhabilitation de ruines isolées)
- ⇒ Développer l'accompagnement de la transmission
- ⇒ Assurer le portage et le stockage foncier suffisamment longtemps pour mettre en adéquation l'offre et la demande
- ⇒ Réfléchir à la transparence du marché foncier



III. LA REUNION EN DETAILS

1. BRISE-GLACE

Les participants sont invités à se positionner sur un baromètre imaginaire allant de 0 à 10 afin d'évaluer :

- Leur connaissance individuelle sur la thématique de la réunion
 - Résultat : moyenne à 5, notes allant de 1 à 8.
- La maturité du territoire sur cette thématique selon eux
 - Résultat : Moyenne un peu en-dessous de 5
 - « Depuis plusieurs années, les choses ont évolué relativement négativement »
 - « On butte sur les mêmes choses »
 - « On n'a pas les outils adaptés »
 - « Je confirme, je cherche du foncier depuis 3 ans »
 - « Dans notre département il y a 1 départ pour 1 arrivée (comme en Ariège), alors que la moyenne régionale : plus de 3 départs pour 1 arrivée »
 - « Il y a des enjeux de conflits d'usage des espaces (cf les documents d'urbanisme). Évolution de la législation, on doit diviser par 2 l'urbanisation d'ici 2030... »
 - « Il y a des terres à bonne valeur agronomique qui changent de destination, le foncier agricole échappe au domaine agricole (foncier racheté par des personnes pas agricultrices) »



Animation du brise-glace



2. INTERVENTION DDT (prise de notes)

« Pour exploiter un foncier, il faut deux autorisations :

1. l'autorisation du propriétaire

2. l'autorisation d'exploiter

Cette deuxième autorisation est nécessaire que sous certaines conditions détaillées ici : <https://lozere.chambre-agriculture.fr/gerer-son-exploitation/juridique-et-foncier/le-controle-des-structures/> (paragraphe : « Condition de déclenchement du contrôle »)

Si cette autorisation est nécessaire, l'Etat va faire de la publicité, par de l'affichage en mairie etc. Durant deux mois, la question posée est : y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent se porter candidates à la reprise de ces terres ?

S'il y a concurrence

La CDOA donne son avis sur la destination prioritaire du foncier.

Cet avis se base sur le Schéma Directeur du Secteur Développement Rural (SDDR).

Ce schéma donne la priorité :

1. aux agriculteurs qui ont été précédemment totalement expropriés
2. aux installations viables bénéficiant de la DJA
3. aux installations non aidées mais viables

etc.

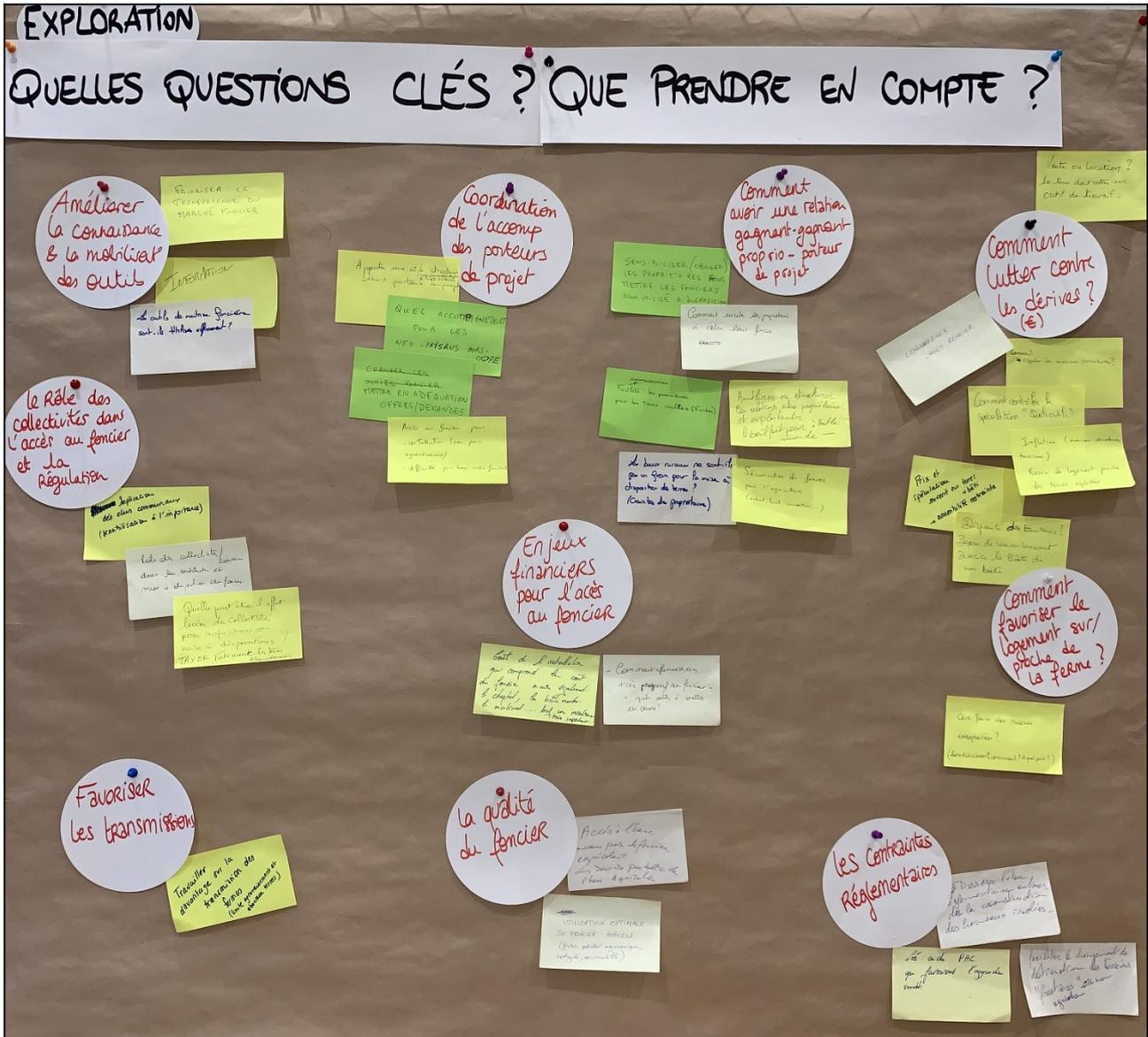
Pour plus de détails, voir le paragraphe « En cas de concurrence » sur <https://lozere.chambre-agriculture.fr/gerer-son-exploitation/juridique-et-foncier/le-controle-des-structures/>

Concernant les bois : si cette parcelle est en bois depuis 30 ou 40 ans et si elle appartient à un massif de plus de 4 ha, alors elle est considérée comme massif forestier. Pour défricher, il est alors nécessaire de demander l'autorisation et de compenser (soit en payant une compensation financière, soit en reboisant une autre surface équivalente).»



3. EXPLORATION DU SUJET

Les participants ont fait émerger 10 thèmes à prendre en compte en lien avec l'accès aux produits locaux par les personnes en situation de précarité.



Les sujets à prendre en compte lorsqu'on parle d'accès aux produits locaux par les personnes en situation de précarité



Retranscription et explication des idées proposées :

- **« Améliorer la connaissance et la mobilisation des outils »**
 - Favoriser la transparence du marché foncier
 - Information sur les outils
 - Les outils de maîtrise foncière sont-ils utilisés suffisamment ?
- **« Coordination de l'accompagnement des porteurs de projets »**
 - Difficultés pour les porteurs de projets hors cadre familial / néo-paysans
 - Apporter une aide structurée
 - Mettre en adéquation les offres et les demandes
- **« Comment avoir une relation gagnant-gagnant propriétaire-porteur de projet ? »**
 - Comment inciter (sensibiliser / obliger) les propriétaires à céder ou mettre à disposition leur foncier ?
 - Améliorer ou structurer les relations propriétaires - exploitants, le bail fait peur aux propriétaires
 - Les baux ruraux ne sont-ils pas un frein pour la mise à disposition des terres ? (craintes des propriétaires)
 - Sécurisation du foncier pour l'agriculteur (achat, bail, convention...)
 - Faciliter (et améliorer la connaissance) les procédures pour les terres incultes (friches)
- **« Comment lutter contre les dérives (€) ? »**
 - Vente ou location ? la terre doit rester un outil de travail
 - Concurrence des usages fonciers
 - Comment contrôler la spéculation ? quels outils ?
- **« Comment favoriser le logement sur/proche de la ferme ? »**
 - Comment réguler les maisons secondaires, l'inflation qu'elles génèrent, puisqu'on a besoin de logements proches des terres exploitées ?
 - Que faire des ruines inexploitées ? (Les redistribuer ? comment ? à quel prix ?)
 - Besoin de remembrement. Dissocier le bâti du non bâti ?
- **« Le rôle des collectivités dans l'accès au foncier et la régulation »**
 - Implication des élus communaux, sensibilisation à l'importance du sujet
 - Rôles des collectivités dans la mobilisation et mise à disposition du foncier
 - Quelle peut être leur effet levier pour l'acquisition ou la mise à disposition ? → Taxer fortement les terres abandonnées
- **« Enjeux financiers pour l'accès au foncier »**
 - Coût de l'installation qui comprend le coût du foncier mais également le cheptel, les bâtiments, le matériel... un investissement très important
 - Comment favoriser un accès progressif au foncier = quels outils mettre en œuvre ?
- **« Favoriser les transmissions »**
 - Travailler davantage sur la transmission des fermes (cela limite l'agrandissement et l'abandon des terres)

La Lozère a du goût !



lozère
LE DÉPARTEMENT



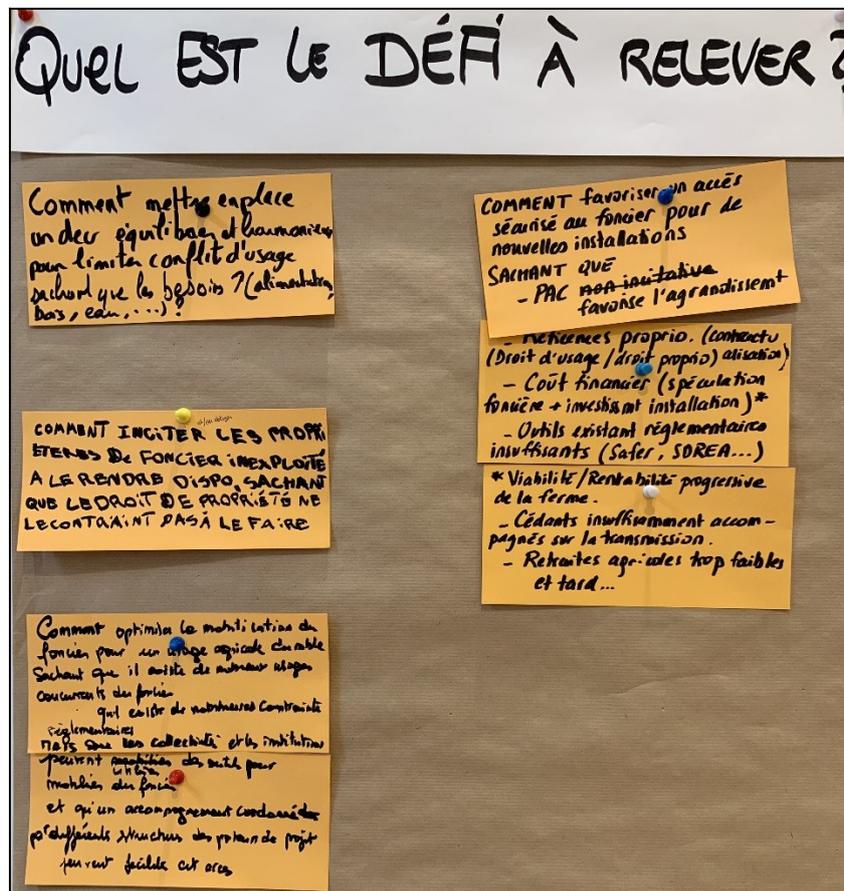
Le Département de la Lozère
a été labellisé
**Projet
Alimentaire
Territorial**
en juin 2021,
avec le soutien financier de



- **« La qualité du foncier »**
 - Accès à l'eau : sans eau pas de foncier agricole → service public de l'eau agricole
 - Utilisation optimale du foncier agricole (friches, potentiel agronomique, contiguïté, accessibilité)
- **« Les contraintes réglementaires »**
 - Desserrer l'étau réglementaire autour de la reconstruction des hameaux isolés
 - Faciliter les changements de destination des terrains « forestiers » ou non agricoles
 - Les aides PAC favorisent l'agrandissement



4. FORMULATION DU DÉFI



Les défis proposés par les 4 sous-groupes constitués

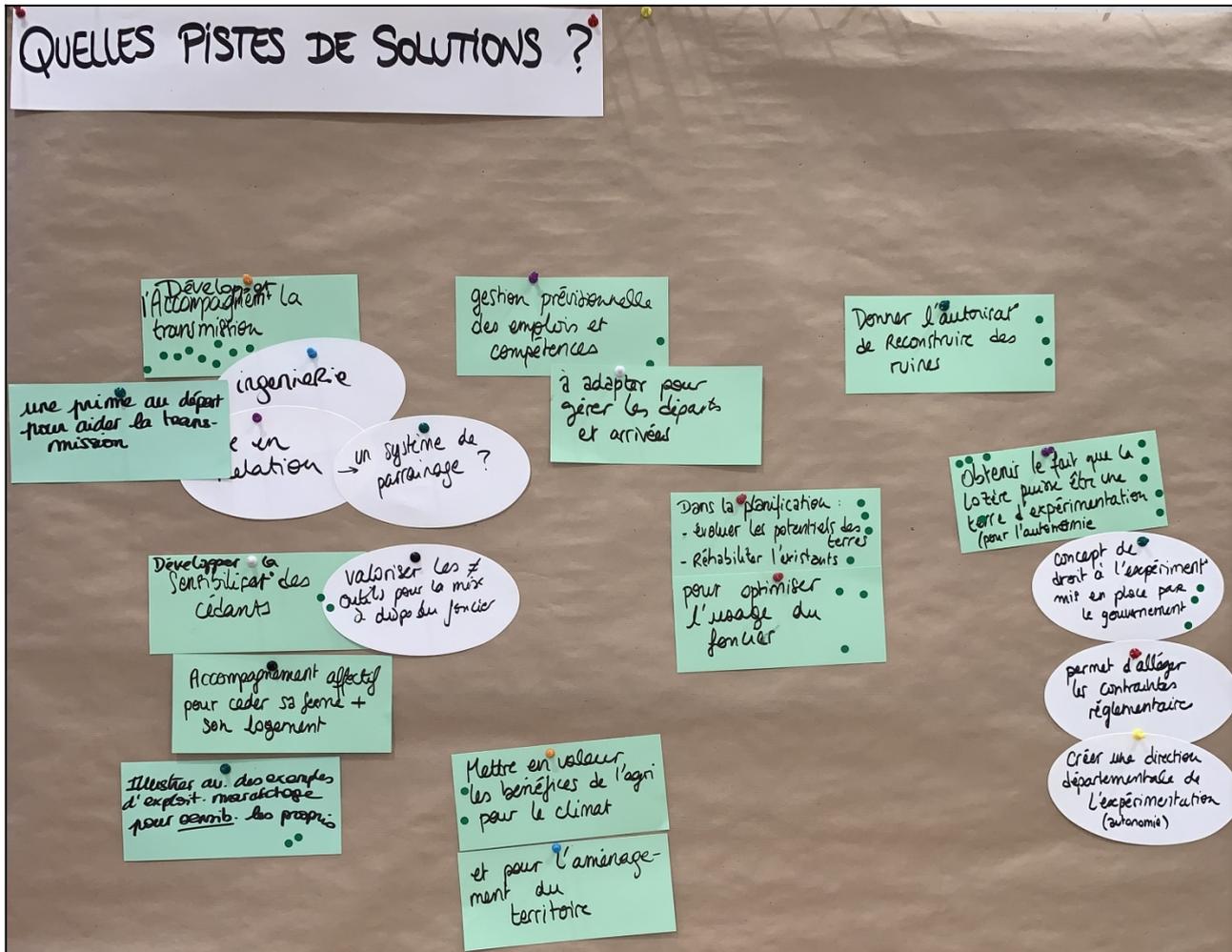
Le groupe a abouti à la formulation suivante :

« Comment lever les freins à l'accès au foncier pour l'installation, la diversification, la relocalisation de la production alimentaire durable sachant que :

- Il faut prendre en compte les différents usages
- Il existe de nombreuses contraintes réglementaires
- La ressource en eau est limitée
- Il y a une rétention foncière
- La PAC conduit à un agrandissement ? »



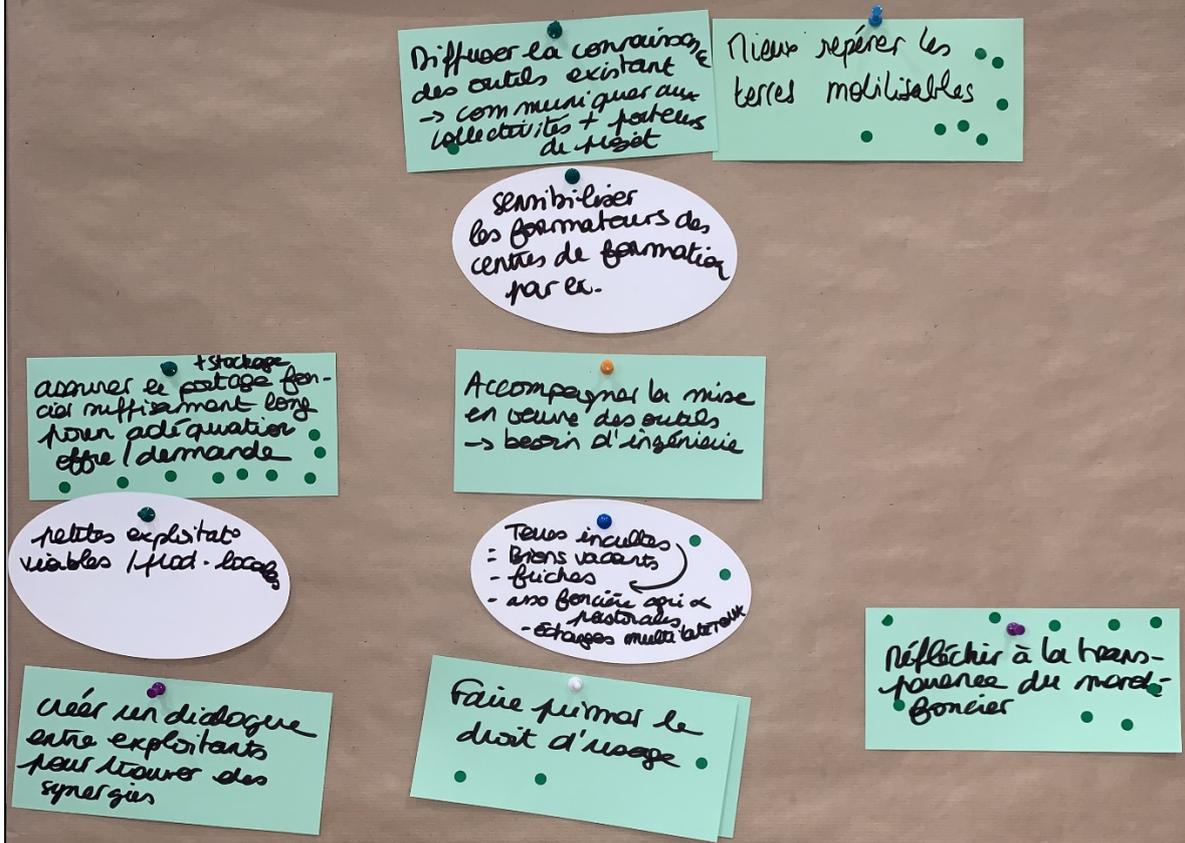
5. PISTES DE SOLUTIONS PROPOSÉES



Les pistes de solutions proposées (priorisées par un vote par gommettes) – Panneau 1



QUELLES PISTES DE SOLUTIONS ?



Les pistes de solutions proposées (priorisées par un vote par gommettes) – Panneau 2

Retranscription et regroupement des idées avec proposition de thèmes :

Favoriser la transmission

- Renforcer l'accompagnement de la transmission
 - Ingénierie
 - Mise en relation
 - Un système de parrainage ? (existe déjà)
- Développer la sensibilisation des cédants
 - Valoriser les différents outils pour la mise à disposition du foncier
- Accompagnement affectif pour céder sa ferme + son logement
- Illustrer avec des échanges d'exploitation maraîchère pour sensibiliser les propriétaires
- Une prime au départ pour aider la transmission



Sensibiliser les propriétaires et collectivités pour mettre à disposition leur foncier

- Mettre en valeur les bénéfices de l'agriculture pour le climat
- Mettre en valeur les bénéfices de l'agriculture pour l'aménagement du territoire (embroussaillage)

Améliorer la connaissance des outils et des dispositifs existants

- Diffuser la connaissance des outils existants, communiquer aux collectivités et aux porteurs de projets, et aux formateurs des centres de formation.
- Accompagner la mise en œuvre des outils, besoin d'ingénierie
 - Terres incultes, friches
 - Biens vacants
 - Association foncière agricole et pastorale
 - Échanges multilatéraux
- Adapter la méthode de gestion prévisionnelle des emplois et compétences pour gérer les départs et les arrivées
- Mieux repérer les terres mobilisables

Favoriser l'expérimentation

- Obtenir le fait que la Lozère puisse être une terre d'expérimentation (pour faciliter la réhabilitation de ruines isolées)
 - Concept de droit à l'expérimentation mis en place par le gouvernement
 - Permet d'alléger les contraintes réglementaires

« France Expérimentation est un dispositif interministériel qui permet de lever des blocages juridiques entravant la réalisation de projets innovants, grâce à la mise en place de dérogations, à titre expérimental. Porté par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et la Direction générale des entreprises (DGE), France Expérimentation permet ainsi de rapprocher le rythme du droit de celui de l'innovation. »

- Créer une direction départementale de l'expérimentation (pour faciliter l'autonomie des fermes isolées)

Optimiser la réglementation

- Faire primer le droit d'usage
- Donner l'autorisation de reconstruire des ruines
- Dans la planification : évaluer le potentiel des terres et réhabiliter l'existant pour optimiser l'usage du foncier

Réfléchir à la transparence du marché foncier



Assurer le portage et le stockage foncier suffisamment longtemps pour mettre en adéquation l'offre et la demande

- Petites exploitations viables, production locale

Faire dialoguer les exploitants

- Créer un dialogue entre exploitants pour trouver des synergies

6. PRIORISATION DES PISTES DE SOLUTION

Les participants ont voté pour prioriser les actions citées.

Les actions classées par ordre de priorisation figurent dans le tableau-ci-dessous :

Nombre de votes	Actions	Rappel du thème
11	Obtenir le fait que la Lozère puisse être une terre d'expérimentation (pour faciliter la réhabilitation de ruines isolées)	Favoriser l'expérimentation
9	Renforcer l'accompagnement de la transmission	Favoriser la transmission
9	Assurer le portage et le stockage foncier suffisamment longtemps pour mettre en adéquation l'offre et la demande	Optimiser les outils et favoriser leur utilisation
9	Réfléchir à la transparence du marché foncier	Optimiser les outils et favoriser leur utilisation
7	Mieux repérer les terres mobilisables	Optimiser les outils et favoriser leur utilisation
7	Dans la planification : évaluer le potentiel des terres et réhabiliter l'existant pour optimiser l'usage du foncier	Optimiser la réglementation
3	Faire primer le droit d'usage	Optimiser la réglementation
3	Donner l'autorisation de reconstruire des ruines	Optimiser la réglementation
2	Accompagner la mise en œuvre des outils, besoin d'ingénierie	Favoriser l'utilisation des outils
2	Développer la sensibilisation des cédants	Favoriser la transmission
2	Adapter la méthode de gestion prévisionnelle des emplois et compétences pour gérer les départs et les arrivées	Optimiser les outils et favoriser leur utilisation
2	Mettre en valeur les bénéfices de l'agriculture pour le climat	Sensibiliser les propriétaires et collectivités pour mettre à disposition leur foncier

La Lozère a du goût !



Le Département de la Lozère
a été labellisé
**Projet
Alimentaire
Territorial**
en juin 2021,
avec le soutien financier de



2	Illustrer avec des échanges d'exploitation maraîchère pour sensibiliser les propriétaires	Favoriser la transmission
1	Diffuser la connaissance des outils existants, communiquer aux collectivités et aux porteurs de projets	Favoriser l'expérimentation

La Lozère a du goût !



Le Département de la Lozère
a été labellisé
**Projet
Alimentaire
Territorial**
en juin 2021,
avec le soutien financier de

